

Jardins de Voltaire

[Kurfürstenstraße 53, 10785 Berlin](#)

[Lützowstraße 41](#)

Notes explicatives concernant le Règlement Intérieur

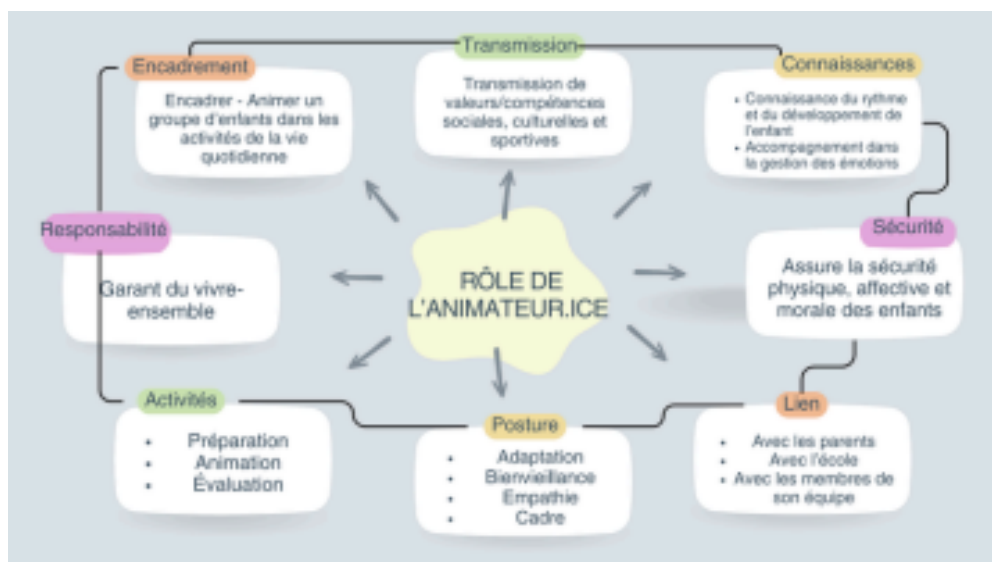
I. Missions

A. Mission générale des centres de loisirs

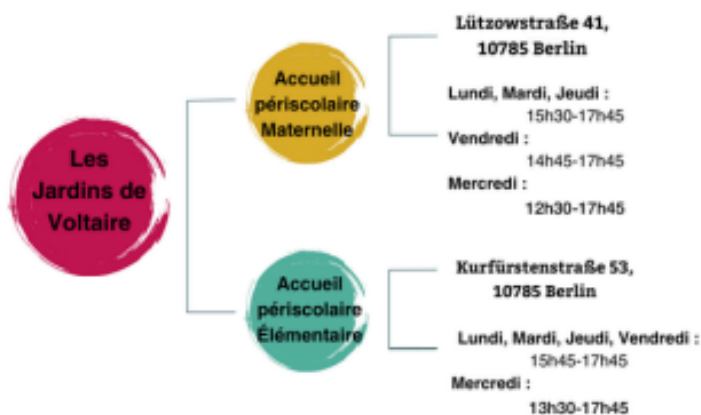
Ils ont pour rôle de mettre en place des activités (manuelles, artistiques, sportives,...) qui doivent valoriser l'enfant, le rendre autonome, lui apprendre à vivre en collectivité, le sensibiliser aux faits sociétaux, stimuler son esprit créatif et critique ainsi que travailler son imaginaire.

Dans l'ensemble des activités, l'accent est mis sur les savoir-faire et savoir-être plutôt que sur les résultats. Les centres de loisirs ne sont pas des lieux de garde. Ils sont de véritables lieux d'éveil et d'épanouissement pour l'ensemble des enfants.

B. Le rôle des animateurs



II. Les lieux d'activité et horaires d'ouverture



Sécurité

Les parents ou toute autre personne autorisée à récupérer les enfants doivent obligatoirement se présenter aux animateur.ices.

III. Inscription

A. Fiche d'inscription

L'inscription administrative peut être réalisée tout au long de l'année scolaire en cours et elle est modifiable à chaque trimestre. Il existe plusieurs formules : Liberté, Jours fixes et Tickets. La formule liberté vous permet d'avoir une place garantie

pour votre enfant tous les jours. La formule Jours fixes vous permet d'avoir une place seulement les jours inscrits.

Merci de bien compléter la partie sur les allergies et sur les personnes autorisées à récupérer votre enfant.

B. Tarifs (voir site internet)

C. Résiliation et changement de contrat

Pour tout changement ou résiliation de contrat, il est nécessaire d'en faire la **demande par écrit**. Les changements sont effectifs dès confirmation de réception par Cours et Jardins. Un préavis d'un mois est facturé à partir de la date de résiliation du contrat.

D. Tickets

L'inscription unique (pour une seule journée de centre de loisirs) est possible grâce à l'achat préalable de carnet de 5 tickets en vente par correspondance. La demande doit être envoyée par e-mail à info@coursetjardins.org Une fiche d'inscription est nécessaire et il est demandé qu'elle soit remise lors du premier achat de carnet de tickets.

Nous vous invitons à faire une demande par mail au minimum 48h avant le jour d'accueil demandé pour votre enfant. Pour la maternelle, merci de remettre le ticket à l'enseignante ou à l'ATSEM lors de l'arrivée de votre enfant le matin. En élémentaire, le ticket est remis aux animateur.ices par l'enfant lors du pointage.

E. Tarifs (voir site internet)

F. Paiements

Une facture vous est adressée par voie électronique au début de chaque trimestre. Les paiements se font par virement bancaire (Überweisung) ou par prélèvement (Lastschrift) sur le compte de Cours et Jardins gUG.

Ils peuvent être mensuels (avant le 10 du mois en cours) ou trimestriels. Des frais administratifs

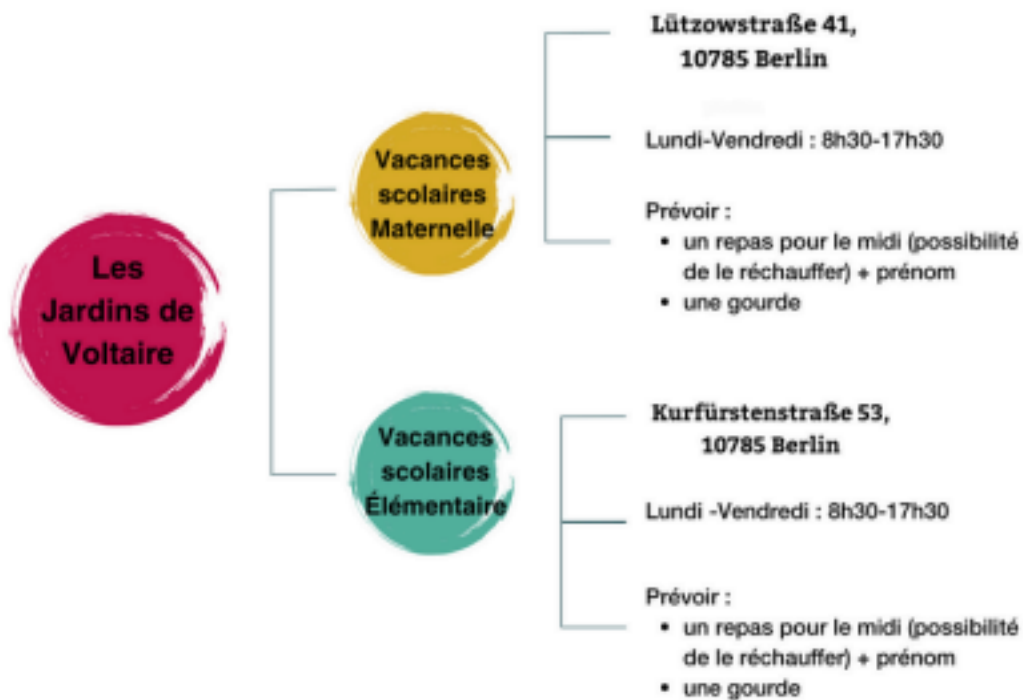
seront occasionnés pour les retards ou incidents de paiement. Les paiements par virement bancaire se font sur le compte bancaire suivant :

Kontoinhaber : Cours et Jardins gUG / BIC : GENODEM1GLS / IBAN : DE17 4306 0967 1224 4416 00 / GLS Bank

IV. Vacances scolaires

L'inscription se réalise en ligne sur le site de Cours et Jardins. Vous recevrez un e-mail de confirmation. Une facture vous sera adressée par e-mail pendant ou après la semaine de vacances.

A. Horaires et informations



B. Paiement

Une facture vous sera adressée par voie électronique à la fin de la semaine de vacances.

V. Responsabilité

A. Retard

En cas d'imprévu occasionnant un retard, merci de nous en informer par téléphone. Tout retard répété à la sortie en fin de journée, même de 5 minutes, peut être facturé.

B. Absence

Toute absence de l'enfant devra être signalée à Cours et Jardins par téléphone ou par e-mail. Cela n'entraîne pas de changement de facturation (voir Fiche d'inscription).

C. Conditions de sortie - Autorisation de sortie - Sécurité

Pour toute nouvelle personne venant chercher votre enfant, prévenir par e-mail ou téléphone en indiquant le nom et prénom de cette personne. Il en va de même si votre enfant est autorisé à rentrer seul à la fin de la journée. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs éducatif avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite (la présentation de la carte d'identité est obligatoire).

D. Autorisation de sortie

Dans le cadre des activités de l'accueil périscolaire, Cours et Jardins est amené ponctuellement à réaliser des activités à l'extérieur. Merci de cocher l'autorisation de sortie sur la fiche d'inscription. Les sorties vous seront annoncées à l'avance par e-mail.

VI. Règles de vie

A. Suspension d'un enfant

Le personnel encadrant, après consultation des parents et plusieurs avertissements, peut temporairement suspendre un enfant qui ne respecterait pas les règles établies en amont.

B. Respect et bienveillance envers le personnel

Tout manquement aux dispositions de ce règlement intérieur ou toute violence verbale, physique ou morale envers le personnel peut faire l'objet de sanction disciplinaire ou de poursuite judiciaire.

Les responsables légaux s'engagent à prendre connaissance du présent règlement lors de la signature de la fiche d'inscription. Ils se portent garants de l'application et du respect de ce règlement par leur enfant mineur, et de respect des biens et des personnes présentes dans le centre. Ils en assurent la responsabilité pleine et entière.